

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/07/03/2020042201/justel>

Dossier numéro : 2020-07-03/25

Titre

3 JUILLET 2020. - Décret portant assentiment à l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses Etats membres d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, signé à Bruxelles le 19 octobre 2018

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 22-07-2020 page : 55018

Entrée en vigueur : 01-08-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière communautaire et régionale.

[Art. 2](#). L'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses Etats membres d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, signé à Bruxelles le 19 octobre 2018, sortira son plein et entier effet.

[Art. 3](#). Les modifications et les mesures transitoires adoptées sur la base de l'article 4.18, paragraphe 4, de l'accord de protection des investissements sortiront leur plein et entier effet.